

## CODIFICATION ADMINISTRATIVE

CONCERNANT le Conseil du trésor\*

---ooo0ooo---

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 68 de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), le Conseil du trésor se compose des ministres suivants :

- monsieur Christian Dubé;
- monsieur Éric Caire;
- madame Nathalie Roy;
- madame Nadine Girault;
- madame Marie-Eve Proulx;

QUE, conformément à cet article, monsieur Christian Dubé soit désigné président du Conseil du trésor;

QUE, conformément à cet article, monsieur Éric Caire soit désigné vice-président du Conseil du trésor et chargé de présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement du président;

QUE, conformément à cet article, les autres ministres soient désignées substituts aux membres du Conseil du trésor;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1097-2017 du 15 novembre 2017.